

1. OBJET

Cette procédure a pour objet de définir les modalités d'action suite à un déversement accidentel d'hydrocarbure (carburant, huile moteur ou hydraulique, autre...) ou de tout autre produit liquide polluant.

2. RESPONSABILITES

L'ingénieur des services techniques est chargé de la rédaction de cette procédure et de sa mise en œuvre.

La directrice du pôle techniques est chargée de la vérification de cette procédure.

Le directeur général des services est chargé de l'approbation de cette procédure.

3. DOCUMENTS ASSOCIES

Néant.

4. DESTINATAIRES

| Destinataire | Fonction | Date de notification |
|---|--|----------------------|
| Claude GARIMBAY | Chef de centre | 26/10/2020 |
| Christine BEADE | Contrôle des entrées et gestion administrative | 26/10/2020 |
| Patrick BOUDOU | Adjoint au chef de centre | 26/10/2020 |
| Daniel DA COSTA | Agent d'exploitation | 26/10/2020 |
| Thierry MONCOMBLE | Conducteur d'engin / compactage des déchets | 26/10/2020 |
| Plate-forme de compostage des déchets verts | Agent d'exploitation | 26/10/2020 |
| SAS OVIVE | Agent d'exploitation de la station de traitement des lixiviats | 26/10/2020 |
| Agence Micro Environnement | Responsable de la station de traitement des biogaz (Mr Philippe Niberon) | 26/10/2020 |

5. ACTIONS A MENER

Dès que la fuite ou le déversement est repéré :

1. interrompre la cause le plus rapidement si possible (bouchage fuite, arrêt remplissage réservoir...) ;
2. si 1. impossible, placer un récipient sous la fuite ;
3. épandre du produit absorbant sur la flaque déversée (sauf si le déversement a lieu sur un sol perméable empêchant l'absorption (déchets, graviers...) ;
4. ramasser le produit absorbant souillé et le stocker dans le bac prévu à cet effet ;
5. commander l'évacuation du contenu du bac lorsque nécessaire ;
6. Noter l'incident sur le registre prévu à cet effet.